

Systemes mondiaux d'enregistrement

Traité de coopération en matière de brevets : une croissance record en 1998



M. François Curchod, vice-directeur général, et le ministre de l'industrie,
M. Sikander Bakht, au cours du séminaire tenu à New Delhi

L'année 1998, qui a vu le dépôt du centième instrument d'adhésion au PCT, celui de l'Afrique du Sud le 16 décembre*, a été marquée par une croissance considérable de l'utilisation du système du PCT avec 67 007 demandes internationales provenant du monde entier, soit une augmentation de 23,1% par rapport à 1997.

Si les pays industrialisés demeurent les principaux utilisateurs du système du PCT, les chiffres

* L'Afrique du Sud deviendra le centième État contractant au PCT le 16 mars 1999.

L'Inde et le PCT

À la suite de l'adhésion de l'Inde au PCT en décembre 1998, un programme complet de formation a été mis en œuvre dans ce pays par des fonctionnaires de l'OMPI. Ce programme prévoyait deux sessions de formation sur les procédures du PCT à l'intention des 24 fonctionnaires issus de l'Office des brevets de Calcutta et de quatre séminaires nationaux sur le PCT tenus à Calcutta, à Chennai, à New Delhi et à Mumbai pour un total d'environ 400 participants, notamment des conseillers en brevets, des examinateurs de brevets, des scientifiques et des chercheurs. François Curchod, vice-directeur général de l'OMPI, était présent au

séminaire de New Delhi, auquel a assisté M. Sikander Bakht, ministre de l'industrie de l'Inde. L'intérêt suscité par le programme de formation a mis en évidence l'énorme demande d'information sur la propriété intellectuelle en général et sur le PCT en particulier. De nombreux participants ont demandé l'organisation de nouveaux séminaires dans d'autres villes du pays.

Le Gouvernement indien a approuvé un plan de modernisation de l'office national d'un montant de 25 millions de francs suisses, prévoyant la construction d'un nouveau bâtiment, le recrutement et la formation de 240 nouveaux examinateurs et l'informatisation des opérations

(à l'heure actuelle, le travail d'examen se fait manuellement, faute d'ordinateurs et de systèmes informatiques).

Le 12 février 1999, une délégation de haut niveau provenant de l'Institut de développement de la propriété intellectuelle de la Fédération des chambres indiennes de commerce et d'industrie (FICCI) s'est rendue au siège de l'OMPI. La délégation a rencontré M. Castelo, M. Curchod et M. Uemura, vice-directeurs généraux, et a visité les services du PCT et des marques. Cette délégation de 13 membres, ayant à sa tête M. S. Narayan, secrétaire au Ministère de l'industrie, était constituée d'éminents représentants du secteur privé.

de 1998 montrent que les inventeurs et les entreprises de plusieurs pays en développement et pays en transition (par exemple, l'Azerbaïdjan, le Viet Nam et le Zimbabwe), se sont mis à utiliser ce système, alors que d'autres y recourent de plus en plus (en particulier le Brésil, Cuba, la Hongrie, l'Indonésie, le Mexique, l'Ouzbékistan, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Turquie et l'Ukraine). Les inventeurs et les entreprises des États-Unis d'Amérique sont restés les principaux utilisateurs du PCT en 1998 (42,3% du total des demandes), suivis de ceux de l'Allemagne (13,6%), du Japon (9,1%), du Royaume-Uni (6,5%) et de la France (5,0%).

M. Kamil Idris, directeur général de l'OMPI, a commenté ce fait en ces termes : "Le PCT offre d'importantes possibilités aux pays en développement qui souhaitent créer un système de brevets national ou améliorer celui-ci en vue de soutenir leur développement économique." Il a invité tous les pays à "saisir les autres possibilités offertes par le PCT et à tirer parti des avantages que celui-ci procure"

dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour promouvoir l'innovation et attirer des capitaux étrangers grâce à la protection de la propriété intellectuelle.

En déposant une demande internationale auprès d'un seul office, le déposant a la possibilité d'obtenir l'effet de dépôts nationaux réguliers dans plusieurs ou la totalité des États liés par le PCT, sans devoir initialement remettre une traduction de la demande ni payer des taxes nationales. La procédure de délivrance nationale et le paiement de frais élevés y afférents sont, dans la majorité des cas, différés d'un délai pouvant aller jusqu'à 18 mois (voire plus dans le cas de certains offices). Le PCT offre aux déposants un système de dépôt convivial et rentable.

Reconnaissant l'importance de l'Internet comme moyen de communication d'informations aux utilisateurs effectifs et potentiels du PCT, l'OMPI a téléchargé de nombreux documents du PCT sur l'Internet. On citera en particulier le téléchargement, depuis avril 1998, de la Gazette du PCT,

publication hebdomadaire dont la section I ("Demandes internationales publiées") peut faire l'objet d'une recherche sur tous les éléments.

Dans un effort constant d'automatisation du système du PCT, le Bureau international diffuse, depuis le 1^{er} janvier 1999, le logiciel PCT-EASY, qui vise à permettre aux déposants, grâce à plus de 165 contrôles de validité, d'éviter certaines erreurs lorsqu'ils établissent la partie requête de leurs demandes internationales. Dans l'avenir, le logiciel devrait faciliter le traitement des demandes internationales par les offices.

Souhaitant réduire le coût du dépôt des demandes internationales, l'Assemblée de l'Union du PCT a décidé, en septembre 1998, d'abaisser de 11 à 10 le nombre maximum de taxes de désignation dues, avec effet au 1^{er} janvier 1999. Elle a aussi décidé d'accorder une réduction de 200 francs suisses aux déposants qui, dans la mesure où ils y sont autorisés, remplissent le formulaire de requête à l'aide du logiciel PCT-EASY.

Systèmes mondiaux d'enregistrement

Mafalda

